

# **Procès-Verbal du Conseil municipal du 3 mai 2017**

Secrétaire de séance : Mme Aude BALLOT.

## **1-APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2017**

Mme LARDON souhaiterait modifier le libellé de l'information au public : « Cela nécessite que les habitants de St Didier en Velay soient informés de l'existence de cette commission ».

Procès-verbal approuvé.

Mme CHABANOLLE tient à préciser, à la suite de la demande de Mme PEVEL lors de la réunion de Conseil Municipal du 24/04/2017, que les indemnités actuelles des élus (Maire – Adjoints et Conseiller Municipal délégué) représentent un montant annuel de 65 955.60 €. Si les élus avaient décidé de conserver l'indemnité de chef-lieu de canton, le montant annuel aurait été de 75 413.28 €, soit + 9 457.68 €.

## **2 – VERSEMENT ACOMPTE PARTICIPATION 2017 OGECE POUR L'ECOLE PRIVEE JEANNE D'ARC**

Mme SABATTIER propose au Conseil Municipal le versement d'un acompte de 35 000 € (qui représente environ 30 % de la subvention attribuée en 2016) à l'OGEC pour l'Ecole Privée Jeanne d'Arc.

A l'unanimité, la proposition est approuvée.

## **3 – TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES 2018 : 9 personnes**

CLUZEL Véronique Epouse PERRET

FOURNEL Florian

CHEVALIER Maurice

FURNON Annick Epouse BARRELON

CHANAL Patrick

MAZA Sébastien

PLOTON Frédéric

STALPORT Félicie

REY Annick Epouse LASSABLIERE

#### 4 – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2017

4 – 1- Dispositions légales

4 – 2 –Contexte international

4 – 3 – Contexte national

4 – 4- Situation de la collectivité

Mr MOULIN présente les résultats, compare les montants d'investissement, analyse le résultat du compte administratif 2016 du budget de la commune. Il présente ensuite les recettes et dépenses de fonctionnement, puis les recettes et dépenses d'investissement.

4 – 5- Tendances budgétaires et grandes orientations de la collectivité.

4 – 6- Dette :

Mr MOULIN présente les composantes de la dette, les charges financières, les emprunts et les lignes de trésorerie.

4 – 7 – Programmation des investissements de la collectivité 2017 :

BATIMENTS COMMUNS :

- a) *Mairie* : Mme PEVEL informe qu'il faudra prévoir le chauffage des autres salles. Cela est confirmé par Mr LARGERON.
- b) *Création pôle médico-social*
- c) *La Halle* : Mme PEVEL demande si nous allons relancer le comité de pilotage ou s'il va changer. Mr MOULIN précise que nous allons rencontrer les associations qui pourraient utiliser la Halle. Puis dans un second temps, il serait demandé l'avis de la population. Les travaux ne sont pas programmés pour 2017. C'est l'utilisation de la Halle qui pose problème. Mme CHABANOLLE confirme l'octroi d'une subvention de la Région Auvergne Rhône Alpes.
- d) *Ecole* : Mr BRUYERE demande des précisions sur certaines classes en rapport avec la commission de sécurité : préconisation d'un escalier tournant extérieur comme issue de secours à la classe du second étage. Mme SABATTIER informe que cette salle n'est plus occupée comme salle de classe suite à la fermeture d'une classe. A propos du remplacement d'ordinateurs, Mr IFFLY demande de combien d'ordinateurs est dotée l'école publique. Mme SABATTIER apportera une réponse.
- e) *Complexe sportif* : A propos des travaux à venir, Mr DUFAURE DE CITRES précise qu'une subvention au titre de la DETR est inscrite pour ces travaux (26 500 euros). Mme PEVEL demande si le budget n'est pas trop juste. Mr DUFAURE DE CITRES précise que Florian Rochette a déjà fait l'étude. Discussion entre les conseillers municipaux et proposition de 55000 euros. Mr DUFAURE DE CITRES propose de rajouter une enveloppe pour remettre aux normes les bancs de touche du stade.

- f) *Cinéma* : précision de Mr MASSARDIER concernant le fonctionnement du cinéma et du rachat d'une part de la tournée.
- g) *Eglise* : Mr SALGADO précise que le clocher est en très mauvais état et qu'il faudra prévoir des travaux.
- h) *Salle le Clos* : Dans l'éventualité de l'agrandissement de la maison médicale, il n'est pas prévu de travaux.
- i) *Chapelle Claire-Joie* : Mr MOULIN propose de faire réaliser une étude concernant la sécurité sur le plan de l'électricité.

Précision de Mr DUFAURE DE CITRES concernant la nécessité de prévoir le changement du système d'arrosage du stade.

#### TRAVAUX VOIRIE URBAINE :

Au niveau du carrefour de la mairie, Mme PEVEL demande ce que nous avons prévu au sol. Mr Moulin répond qu'il s'agirait d'une remise en état.

Concernant la maison Bergeron, Mr MOULIN explique que l'idée est d'y reloger le Club des Aînés sur un étage. Mr BRUYERE questionne sur la surface d'accueil possible. Pour Mr DUFAURE DE CITRES, il faudrait agrandir la maison. **Suite au débat, une étude est en cours.**

Concernant le goudronnage du quartier Lafayette, Mr BRUYERE intervient pour donner son avis et souhaiterait réaliser l'ensemble des travaux de ce quartier. Le montant estimé en 2012 est supérieur à 200 000 €.

Pour l'aménagement du carrefour de l'Ehpad dont la sécurité a été de nombreuses fois évoquée : Mr SALGADO précise qu'il existe un devis de 10 000 €.

Concernant la réfection du CD 500, Mr SALGADO précise que les deux accès nord et sud de St-Didier sont à prévoir. Pour le nord, nous pourrions profiter de subventions.

Concernant la rationalisation de l'éclairage public, Mme PEVEL propose la création d'une commission extra communale. Proposition acceptée, la commission sera mise en place aussitôt que les élus auront une meilleure connaissance du dossier.

Mr SALGADO précise qu'il faudrait aussi penser à la voirie du lotissement du stade en mauvais état ainsi qu'au parking des tennis.

Mr ROMEYER précise qu'il attend la réponse de Mr Lévêque pour envisager la suite des aménagements de chemins. Selon Mr BRUYERE, ce n'est pas à la commune de prendre en charge la remise en état de chemins.

Remarque de Mr SALGADO concernant les lois Alur et NOTRe pour l'avenir de Saint-Didier-en-Velay au niveau du développement économique en répondant favorablement à l'extension de la Zone. Mr MOULIN répond qu'il est nécessaire d'être prudent en matière d'environnement avec les zones économiques.

Pour conclure Mr MOULIN, après un calcul rapide, annonce que, pour financer les dépenses prévues, il sera nécessaire d'emprunter 460 000 euros.

Mr SALGADO demande des informations concernant l'assurance du lagunage de Randon. Le dossier est en cours. Mr ROUSSET rajoute que cela est urgent. Mr Moulin explique le problème du lagunage. Remarque de Mme PEVEL qui demande pourquoi il a été proposé d'augmenter le montant de la ligne de trésorerie. Mr MOULIN répond qu'il n'y avait aucune idée derrière, qu'il s'agissait d'un chiffre purement formel. Mme PEVEL voudrait limiter ce montant affecté à la ligne de trésorerie et précise que cette ligne coûte cher à la commune.

## 5 – QUESTIONS DIVERSES

Mme CHABANOLLE donne des informations ainsi que Mme SABATTIER concernant une représentation théâtrale le 5 mai en mairie.

Mme CHABANOLLE transmet les précisions nécessaires au bon déroulement de la cérémonie du 7 mai commémorant le 8 mai 1945, fin de la seconde guerre mondiale contre l'Allemagne nazie.

Mr LARGERON explique les circuits de trail développés sur la commune. Inauguration le vendredi 12 mai à Aurec sur Loire à 17 heures.

Information concernant la Commission « Associations » pour voter les subventions : mardi 23 mai à 18 heures.

Mme SABATTIER annonce la première commission culture : mardi 9 mai à 18 heures.

Mme BALLOT fait le point sur les actions menées avec les jeunes de la Classe et sur le Conseil Municipal Ados prévu au mois de juin. Elle annonce la réunion de la Commission « Jeunesse » mardi 9 mai pour travailler sur ce Conseil Municipal Ados.

Mr SALGADO demande s'il s'agit d'un conseil de jeunes et s'ils auront un budget et Mme BALLOT répond qu'il s'agit d'un Conseil Municipal d'Ados.

Mme BALLOT précise que le local situé en bas de la Mairie (garage de la voiture du Service Technique) est prêté aux jeunes de la Classe les week-end du 1<sup>er</sup> Mai et du 8 mai.

Mr MOULIN explique la création d'un blog qui reprend les informations municipales ainsi que la création d'une page facebook.

Mr MOULIN souhaiterait de la transparence et des articles réguliers. Mr SALGADO dit que le site n'est pas à jour.

Commission développement durable le mercredi 24 mai à 20H avec l'idée que cette commission s'étoffe avec d'autres personnes.

Mme PEVEL demande quand l'ouverture extra communale se fera.

Mme CHABANOLLE précise que les adjoints auront des permanences en Mairie.

Mme CHABANOLLE demande si deux personnes seraient disponibles pour tenir les bureaux de vote. Mme PEVEL propose une personne. Mr MOULIN précise que bientôt nous passerons à 3 bureaux de vote. Mme Pevel voit de son côté pour la seconde personne.

Distribution des documents du prochain conseil municipal pour ceux qui ont demandé le format papier.

Question de Mr DUFAURE DE CITRES pour Mr LARGERON concernant les personnes qui auraient postulé pour le snack de la piscine ainsi que le régisseur.

A la question de Mme PEVEL concernant la cartonnerie et le Crouzet au niveau de la sécurité, Mme CHABANOLLE précise que Maître PETAVY devait donner un accord et l'a malheureusement reporté. Concernant la sécurité, il a été demandé à nouveau un arrêté. Mme CHABANOLLE propose de refaire un courrier à Maître PETAVY en y ajoutant l'arrêté.

FIN du conseil à 22 h 15.

Madame le Maire,

M. CHABANOLLE.